

## CONFERENCE DU 8 DECEMBRE 2005

**Thème** : *NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES ET ENVIRONNEMENT JUDICIAIRE*

**Plan de l'intervention présentée par Didier KLING** : Capital hybride innovant

---

### Introduction

- Le contexte réglementaire :
  - ↳ Art. 61 de la loi de sécurité financière et art. L. 228.98 du Code de Commerce
  - Désormais, un ordre de priorité des paiements peut être stipulé pour cette catégorie de valeurs mobilières.
- Les contraintes propres à la société émettrice :
  - ↳ d'un côté, souci de ne pas diluer l'actionnariat
  - ↳ de l'autre, souci de ne pas aggraver les ratios de structures financières

### Chapitre I : LES PARTICULARITES DE L'OPERATION

#### ***Section 1. La nature de l'obligation souscrite***

1. Le caractère véritablement perpétuel
  - a. Absence de remboursement in fine
  - b. Option de remboursement de l'émetteur
2. Le caractère super subordonné

#### ***Section 2. La rémunération prévue***

1. Taux d'intérêt applicable
2. Paiement d'intérêts
  - a. Intérêts obligatoires
  - b. Intérêts optionnels

## **Chapitre II : LE TRAITEMENT COMPTABLE**

### ***Section 1. Au niveau des comptes sociaux***

- 1. Les principes français de distinction entre dettes et capitaux propres**
- 2. Modalités de prise en compte des clauses de remboursement**
- 3. Modalités de prise en compte des clauses de rémunération**
- 4. L'application au cas particulier**

### ***Section 2. Au niveau des comptes consolidés***

- 1. Les principes applicables**
- 2. L'application au cas particulier**

## **Conclusion**

Résolution de la quadrature du cercle, mais paradoxe :

- ↳ le traitement en comptes consolidés dépend d'une décision qui affecte les comptes sociaux, à savoir la distribution de dividendes.